

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération n° VI-DEL-2023-090

DU CONSEIL MUNICIPA CEPTON

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023 Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25 Votants : 33

Objet : Action Cœur de Ville : avenant n° 2 à la convention cadre

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux — 12, Carrefour des Religieuses — 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÎTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabeile	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES: M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Franck MARLIN, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gérard HEBERT, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Dramane KEÎTA, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Medhi MEJERI, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par M. Mostefa GHENAÏM, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG

ETAIENT ABSENTS: M. Maxime MARCELIN, Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Franck COENNE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture 091-219102233-20231213-VI-DEC-2023-090-DE Date de télétransmission : 15/12/2023 Date de réception préfecture : 15/12/2023

VU la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » pour la ville d'Etampes, en date du 9 octobre 2018, et son avenant n°1 en date du 4 mars 2020.

VU l'avis favorable du Comité des financeurs en date du 10 novembre 2023,

VU l'avis de la commission politique de la Ville et des Quartiers en date du 4 décembre 2023.

CONSIDERANT qu'Etampes a été retenue en 2018 comme éligible au dispositif Action cœur de ville, en vue de définir un plan d'action pour la revitalisation de son centre-ville ;

CONSIDERANT que la première phase du dispositif Action cœur de ville pour Etampes sur la période 2018-2022 (dont le bilan est présenté en annexe 1 du projet d'avenant n°2) est terminée ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de définir un nouveau plan d'actions pour la période 2023-2026, dispositif élargi aux problématiques des entrées de villes et des secteurs de gare ;

CONSIDÉRANT que la stratégie de redynamisation de ces secteurs a été ajustée au regard des enjeux du territoire (annexe 2 du projet d'avenant n°2);

CONSIDÉRANT que le périmètre Opération de revitalisation du territoire (ORT) a été élargi en conséquence sur le secteur de la gare du centre-ville (vers la Tour de Guinette) mais également sur la gare de Saint-Martin, ainsi que sur les entrées de ville Nord et Sud depuis la Route nationale 20 (annexe 4 du projet d'avenant n°2);

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan d'action a été établi pour la période 2023 – 2026 (annexe 3 du projet d'avenant n°2), en traitant les questions d'habitat, de développement économique (et notamment de commerce), de mobilités, et de patrimoine, en lien avec les enjeux environnementaux et énergétiques ;

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 7 abstentions (MM. Hillaire, Corbel, Méziane, Turlotte, Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Tran Quoc Hung) et un élu ne prennant pas part au vote (Mme Sy),

- Valide le projet d'avenant n°2 à la convention cadre Action cœur de ville pour Etampes, tel que présenté en annexe ;
- Valide le nouveau périmètre « Opération de revitalisation de territoire » (ORT) en lien avec le dispositif Action cœur de ville pour Etampes, tel que décrit dans l'avenant n° 2 de la convention cadre (annexe 4);
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention cadre Action cœur de ville ainsi que la convention Opération de revitalisation de territoire, tels que joints en annexe;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment les conventions et demandes de subvention en lien avec chacune des fiches actions identifiées dans l'avenant n°2.

Franck MARLIN Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un reçours contentieux a présente dell bération peut faire l'objet d'un reçours contentieux a présente dell bération peut faire l'objet d'un reçours contentieux a présente dell bération peut faire l'objet d'un reçours contentieux a présente dell bération peut faire l'objet d'un reçours contentieux a présente dell bération peut faire l'objet d'un reçours contentieux a présente dell bération peut faire l'objet d'un reçours contentieux a présente dell bération peut faire l'objet d'un reçours contentieux a présente dell bération peut faire l'objet d'un reçours contentieux a présente dell bération de la contentieux a présente de la co un délai de 2 mois à compter de sa publication : 18 DFC 2023 et de sa réception par le représentant de l'Etat.